

RAPPORT D'INFORMATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

Objet : Rapport annuel 2016 eau potable (qualité de l'eau)

Rapporteur : Alice DE MALLIARD

Chaque année la direction de l'eau de la Métropole de Lyon édite le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement¹.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est diffusé dans chaque mairie membre de la Métropole de Lyon.

A cette occasion, la Métropole de Lyon demande au Maire de chaque commune membre d'effectuer communication de ce rapport auprès du Conseil municipal.

¹ Le rapport est à disposition au service des Affaires générales et juridiques de la Direction des Affaires Générales pour consultation.